

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



Cinquième résolution (Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022) L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le gouvernement -10-9 et L. 22-10-34 du Code de commerce, -10-9 du Code de commerce, relatives à la rémunération des

Sixième résolution (Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et des éléments de la rémunération variable de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général) L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement -10-9 et L. 22-10-34 du Code des commerce et

:

pour les actionnaires au nominatif : se connecter au site www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant
-mail de connexion (si vous avez déjà activé votre compte
Sharinbox by SG Markets), accompagné du mot de passe adressé par courrier par Société Générale
SGSS se tient à la disposition des
actionnaires, de 9h30 à 18h00 au numéro de téléphone suivant : + 33 (0)2 51 85 67 89.

« Répondre Assemblées générales Participer » pour
accéder au site de vote.
pour les actionnaires au porteur : Internet
de son teneur de compte titres pour accéder au site VOTACCESS

Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

le lundi 24 avril 2023.

Conformément à la réglementation, une réponse commune pourra être apportée aux questions ayant le même contenu. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées sur le site Internet de Lectra suivante : <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/assemblees-generales> (espace « Investisseurs », rubrique « Assemblées générales 2023 »).

à
tion, 16-18 rue Chalgrin, 75016 Paris, France,
De sur ago2023@lectra.com. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

Modalités d'exercice de la faculté d'ajouter à l'ordre du jour un point ou un projet de résolution

Le ou les actionnaire(s) détenant une fraction du capital social définie par les articles L.225-105 alinéa 2 et R.225-71 alinéa 2 du Code de commerce ont la faculté de